



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	11	5

**OBJET : 05-3 - BUDGET
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2010 -
AFFECTATION DU RESULTAT /**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :
1103.11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie, 17 MAI 2011
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20 MAI 2011
Pour le Maire,

Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 13 mai 2011

Le vendredi 13 mai 2011 à 16h15,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 06/05/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
Mme Angèle MURATORI à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI
M. André PADOVANI à M. André-Luc SEITHER
M. Henri CHIALVA à M. Alain BIGNONNEAU
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, M. Jacques BARBERIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M49 applicables au budget Assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 1.676.122,15 euros
- un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 302.961,91 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 35 voix POUR sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1.553.195,20
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	122.926,95
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	1.676.122,15
Affectation obligatoire	
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	302.961,91
Solde disponible	1.373.160,24
affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1.373.160,24
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

B) DEFICIT AU 31/12/2010	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 05-3- budget ville assainissement - exercice 2010- affectation du résultat -

Date de transmission de
l'acte : 20/05/2011

Date de réception de
l'accusé de réception : 20/05/2011

Numéro de l'acte : DCM1103-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110513-DCM1103-11-DE

Date de décision : 13/05/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires